

Assemblée générale 2021

16 juin 2021





◆ **Charles
LANTIERI** ◆

Directeur général
délégué



◆ **Pascal
CHAFFARD** ◆

Directeur général adjoint
Finance, Performance
& Stratégie



◆ **Elisabeth
MONEGIER
DU SORBIER** ◆

Directrice juridique
et secrétaire
du conseil d'administration



◆ **Cécile
LAGÉ** ◆

Directrice générale
adjointe en charge
de la *business unit* loterie
et de la direction clients

Ouverture

Nomination du bureau



Stéphane
PALLEZ

Présidente directrice
générale



Elisabeth
**MONEGIER
DU SORBIER**

Secrétaire
de l'assemblée générale



Nadia
FAURE

Scrutateur



Olivier
ROUSSEL

Représentant
de l'Union des blessés
de la face et de la tête
(UBFT)
Scrutateur



◆ Philippe
VINCENT ◆

Commissaire aux comptes (PWC),
représentant le collège
des commissaires aux comptes de FDJ



◆
Pierre
PRINGUET ◆

Administrateur référent,
Président du Comité de la Gouvernance,
des nominations et des rémunérations

Ordre du jour de l'assemblée générale

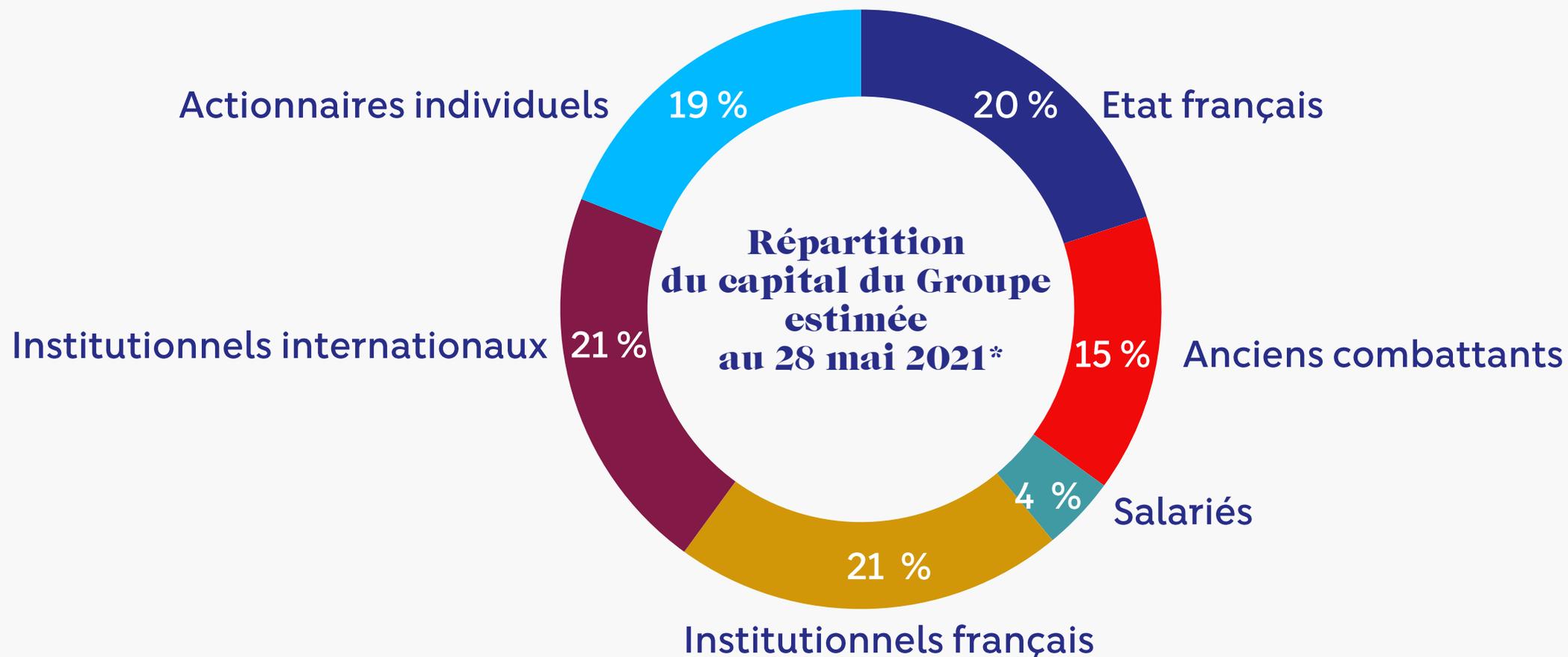
A titre ordinaire

- ◆ **Résolutions 1 à 3**
Comptes sociaux, comptes consolidés et affectation du résultat de l'exercice 2020 (**dividende**)
- ◆ **Résolution 4**
Conventions réglementées
- ◆ **Résolutions 5 à 7**
Ratification **administratrice indépendante** (Françoise GRI) et mandats des **commissaires aux comptes**
- ◆ **Résolutions 8 à 11**
Approbation des **rémunérations** des mandataires sociaux au titre de l'exercice **2020** et approbation de la **politique de rémunération** pour l'exercice **2021**
- ◆ **Résolution 12**
Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de **rachat d'actions**
- ◆ **Résolution 24**
Pouvoirs pour les **formalités légales**

A titre extraordinaire

- ◆ **Résolution 13**
Modification des **statuts** de la Société pour autoriser le conseil d'administration à prendre **par consultation écrite** certaines décisions (article L225-37 C.com)
- ◆ **Résolutions 14 à 22**
Délégations de compétence financières et de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour les **augmentations de capital**
- ◆ **Résolution 23**
Autorisation à donner au conseil d'administration de **réduire le capital social**

450 000 actionnaires individuels, soit 19 % du capital



* Après distribution des actions complémentaires par l'Etat français pour des actions acquises et conservées 18 mois depuis l'introduction en Bourse de FDJ

FDJ en 2020

Solidité

Réactivité

Engagement

Résultats 2020

Mises

**16
milliards €**

-6,8 %

**Chiffre
d'affaires**

**1 920
millions €**

-6,3 %

EBITDA

**427
millions €**

**+1,1 %
Taux de marge
22,2 %**

**Résultat
net**

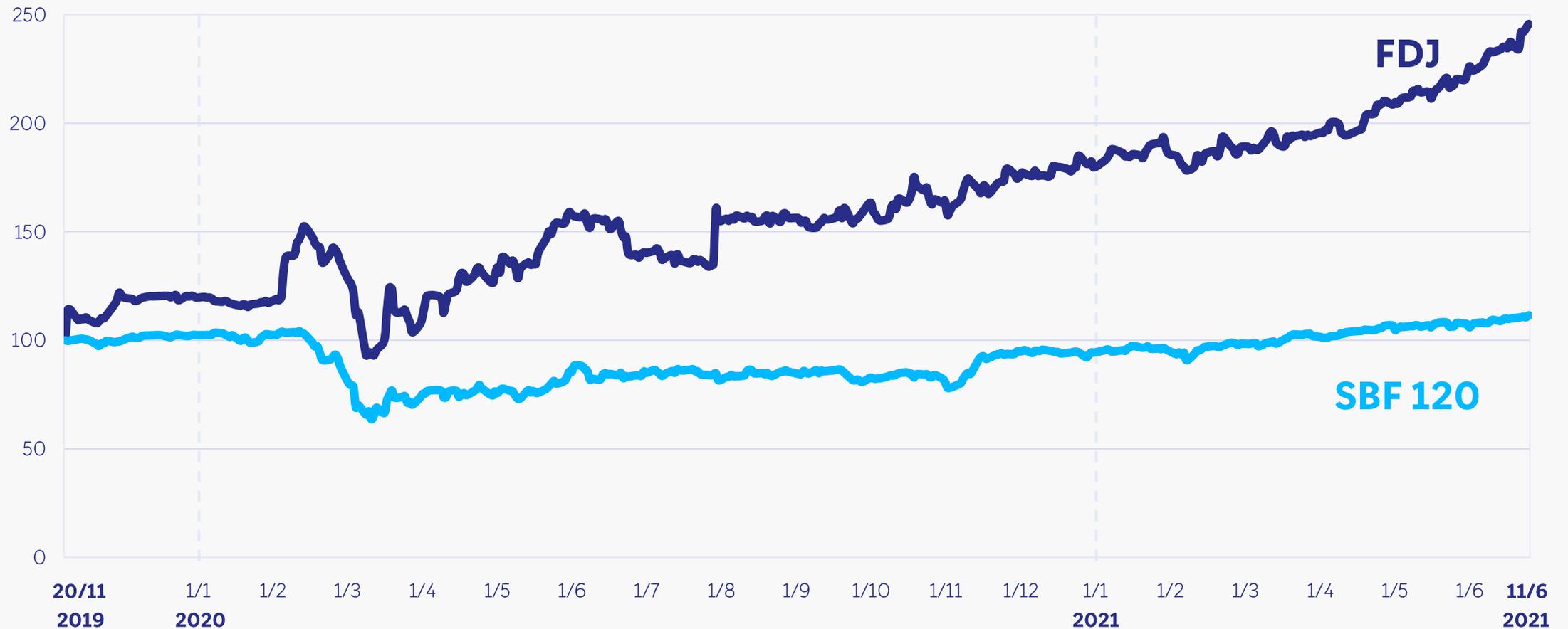
**214
millions €**

+5,9 %

EBITDA : résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements

Variations sur la base de données 2019 retraitées, nettes d'impôts, du nouveau cadre fiscal et réglementaire effectif depuis début 2020, de l'impact des cycles longs exceptionnels loterie, de Sporting Group en année pleine, ainsi que des charges liées à la privatisation du Groupe

Un parcours boursier remarquable



Base 100 à l'introduction en Bourse

SOLIDARITÉ

2,7 millions €

En faveur des soignants, de la recherche
et des personnes vulnérables
dans le cadre de la pandémie de Covid-19

Soutien aux détaillants

Dons de masques

Soutien psychologique

Gestion assouplie des prélèvements financiers

Accélération de la

LOTÉRIE DIGITALE

Mises

>1 milliard €

en 2020

MISES DIGITALES

+40 %

en 2020

soit près de 10 % des mises
totales du Groupe

Stratégie 2020-2025

Digitaliser

la loterie en développant
l'omni canalité

Construire

une relation client
forte et responsable

Accélérer

la croissance
des paris sportifs

Développer

les activités
adjacentes

ACTIVITÉS ADJACENTES

Déploiement, avec la Confédération des buralistes, du service d'encaissement des impôts, amendes et factures de services publics locaux (DGFIP)

11 000

points de vente actifs

au 1^{er} juin 2021

A woman with brown hair, wearing a pink quilted jacket, is looking upwards with a smile. In the background, a blue sign with the FDJ logo is visible. The overall scene is set against a dark blue background.

Faire gagner la vie locale

30 000 commerçants partenaires partout en France

Loterie : un portefeuille de marques riches et variées



Paris sportifs : des événements majeurs



Prochains rendez-vous

29 juillet

Mises et résultats
1^{er} semestre 2021

14 octobre

Mises et chiffre d'affaires
9 mois 2021

21 novembre

Deux ans de l'introduction
en Bourse du Groupe

◆ **Le client
au cœur
de la stratégie** ◆

LOTÉRIE EN LIGNE

>1 million

de joueurs supplémentaires

en 2020

Un parcours *omni canal*

30 000 points de vente



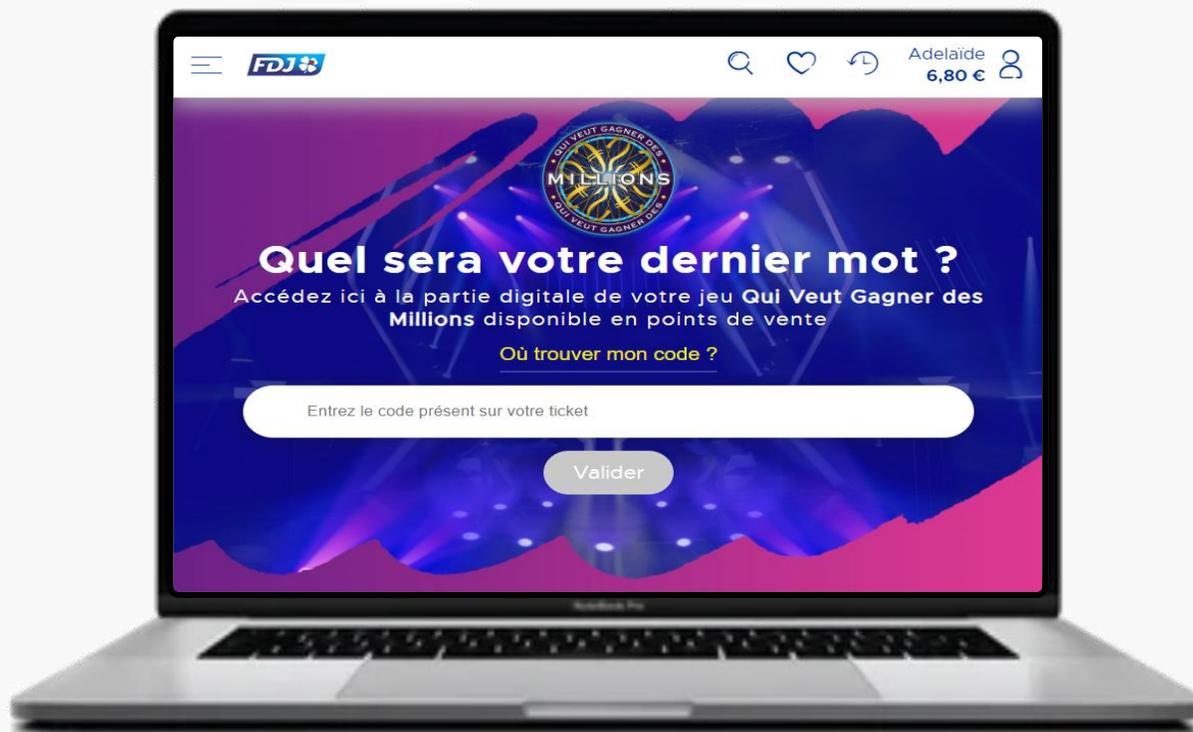
Une majorité des mises en ligne réalisées par **mobile**

65 %

des mises loterie en ligne

90 %

des mises paris sportifs en ligne

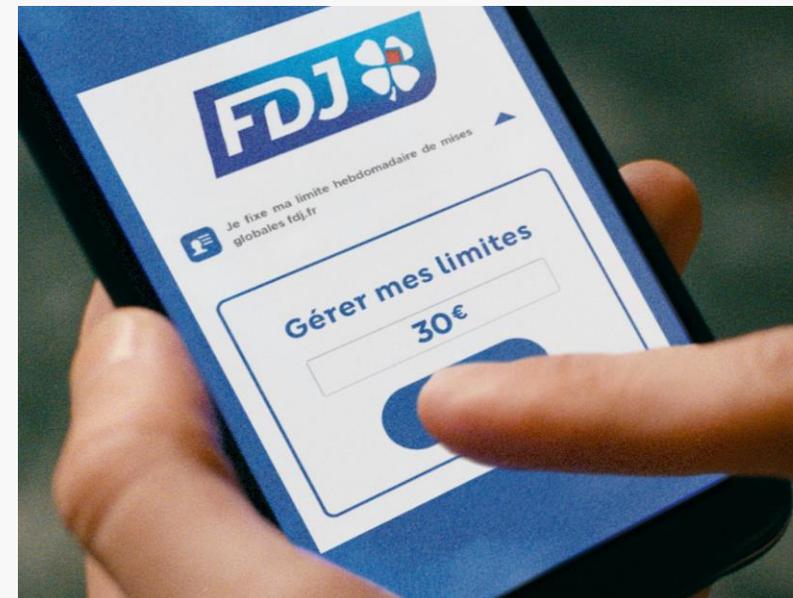
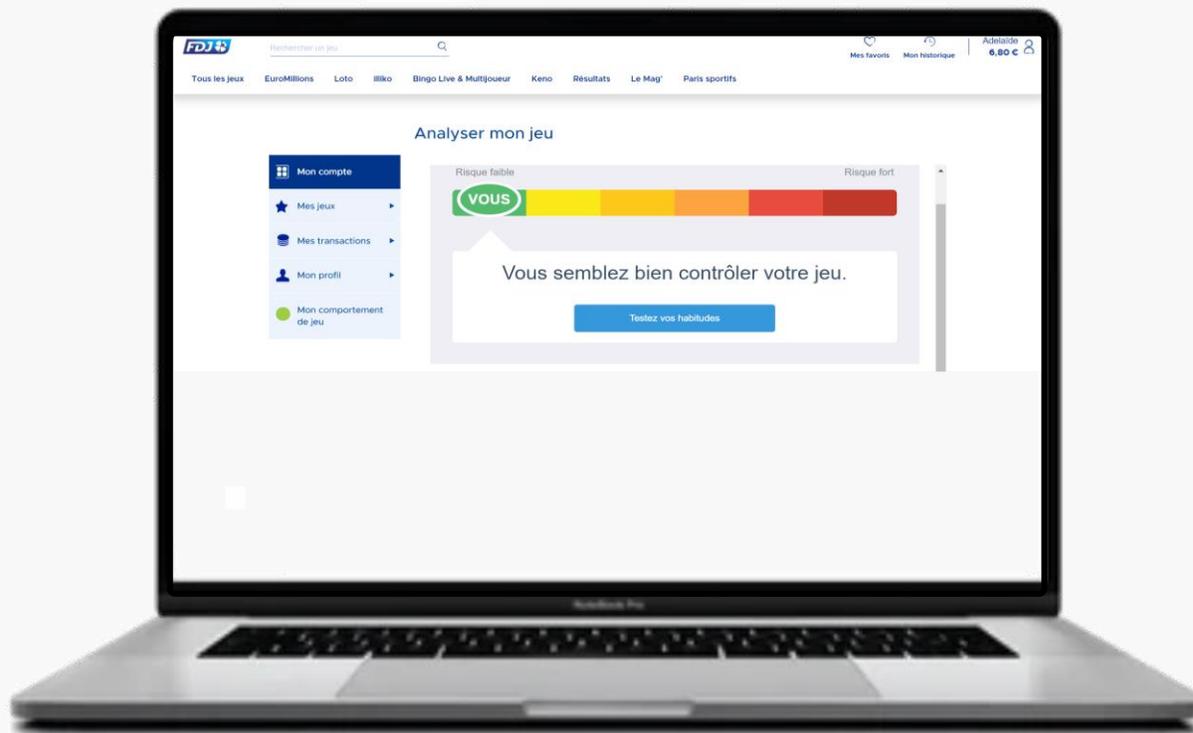




Une offre personnalisée



Une pratique accompagnée



Engagements

Six engagements

Développer

une **offre de jeux** divertissante, intègre et responsable

Limiter

le **jeu excessif** et faire obstacle au jeu des mineurs

Favoriser

le maintien du **commerce de proximité** sur tous les territoires

Accompagner

nos **clients** à tous les moments de leur parcours en point de vente et en ligne

Renforcer

nos **actions** solidaires, sociétales et environnementales

Promouvoir

notre modèle de Jeu responsable à l'**international**

Un Comité des Parties prenantes composé de 13 membres aux expériences et compétences variées

PRÉSIDENTE



Rose-Marie VAN LERBERGHE
Ancienne Directrice générale
de l'AP-HP et
Présidente de Korian
Présidente du Comité

JOUEURS



Elisabeth BELMAS
Historienne, spécialiste
du jeu dans la société



Philippe MOATI
Co-président d'Obsoco,
spécialiste tendances
consommation et client

LOTERIE

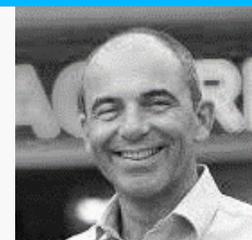


Marion CASPERS-MERK
Ex-présidente
de la loterie
du Bade-Wurtemberg

TERRITOIRES



Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais,
Présidente de l'Agence
nationale de la cohésion
des territoires



Philippe COY
Président
de la Confédération
des buralistes



Daniel PANETTO
Président
de Culture Presse

JEU RESPONSABLE



Christian BUCHER
Psychiatre,
expert en addictologie



Louise NADEAU
Professeure émérite
à l'Université de Montréal,
experte des sujets d'addiction

SOLIDARITÉ



Joëlle BOTTALICO
Vice présidente
du Haut Conseil
de la vie associative

BLANCHIMENT



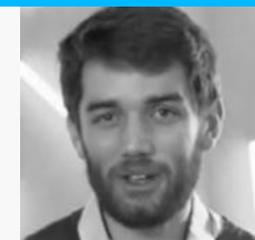
Jean-Baptiste CARPENTIER
Directeur
conformité
du groupe Veolia

DATA, ÉTHIQUE



Laurence DEVILLERS
Professeure
en intelligence artificielle
au Centre national
de la recherche scientifique

ENVIRONNEMENT



Benoît HALGAND
Étudiant à l'école Polytechnique,
membre fondateur du Manifeste
pour un réveil écologique

**1^{er}
réseau**

de proximité
en France

**30 000
points de vente**

dans plus
de 11 000
communes

**772
millions €**

de commissions
versées
aux détaillants
en 2020

**20 400
emplois**

créés ou
pérennisés
dans la filière
bar-tabac-presse

*Chiffre Bipe (Bureau d'informations
et de prévisions économiques)*

Près de

20 millions €

alloués pour le quinquennat 2018-2022

Une

centaine

de projets soutenus

130 000

bénéficiaires sur 3 ans

Promouvoir un jeu responsable

Un engagement au cœur du modèle FDJ

100 % des jeux évalués
par nos matrices « Serenigame »
afin de limiter les risques de jeu excessif

10 % du budget publicité TV
dédiés au jeu responsable

Plus d'**1 million** € par an consacré
à des partenariats sur la recherche
en addictologie et la prévention

93 % des joueurs en ligne
ont une pratique sans risque
(outil d'analyse Playscan)

100 %

des supports de jeux
imprimés sur du papier FSC
depuis 2012



Réduction des émissions de CO₂

-8 %

entre 2007 et 2017

Objectif

-20 %

entre 2017 et 2025



SCIENCE
BASED
TARGETS

DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Neutralité carbone

depuis 2019

Activités et résultats 2020

**Une création de valeur
actionnariale qui conjugue
performance économique
et extra-financière**

Des engagements RSE réaffirmés et évalués

Egalité femmes-hommes

Score de **100/100**
à l'index « Pénicaud »*

Vigeo-Eiris

Maintien de la note
A1+
et progression
du score ESG 70/100
(+ 4 points
par rapport à 2019)

Achats responsables

Obtention en 2021
du label Relations
fournisseurs et achats
responsables

Une forte contribution économique et sociale

Mesurée chaque année

5,2 milliards €

(0,2 %)
de contribution
au PIB de la France

50 800

emplois créés
ou pérennisés

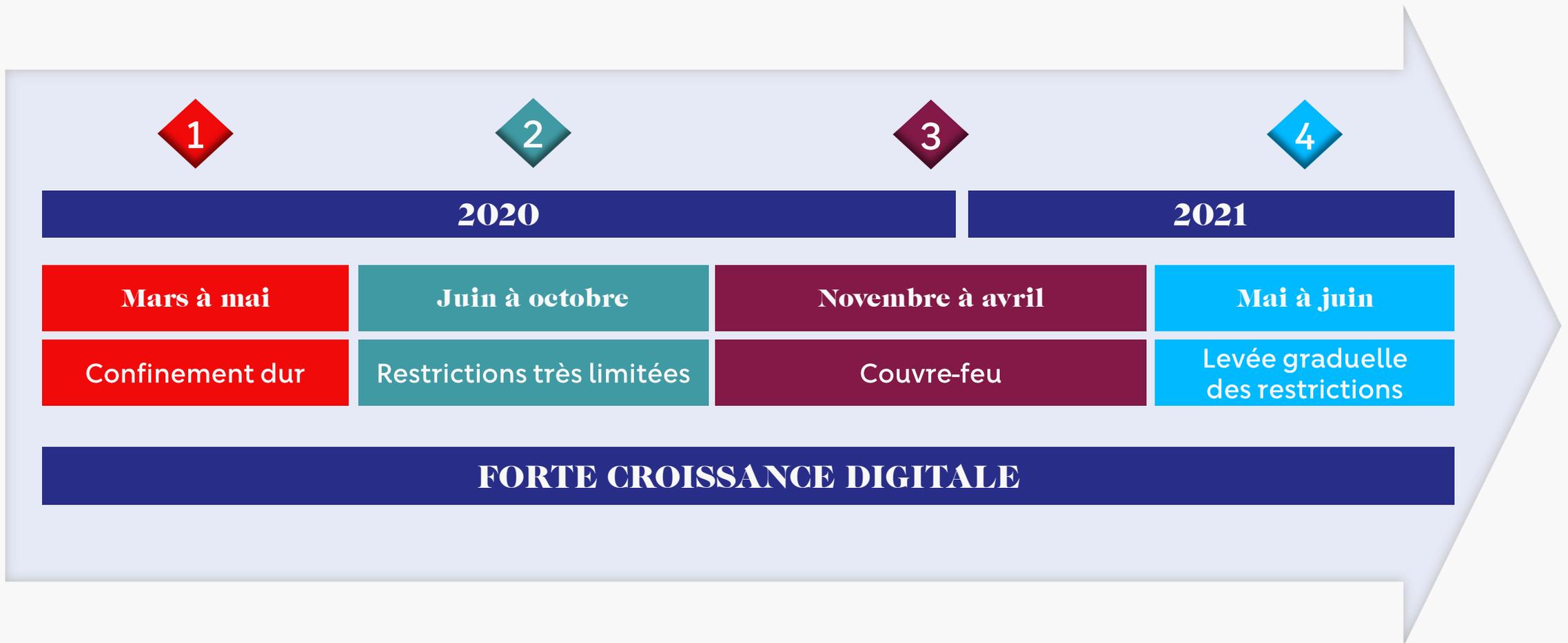
20 400

emplois créés
ou pérennisés
dans le commerce
de proximité

Sources : Bureau d'information et de prévision économique (Bipe), FDJ

◆ **Une activité affectée
par la crise sanitaire**

Une perturbation sanitaire en 4 temps



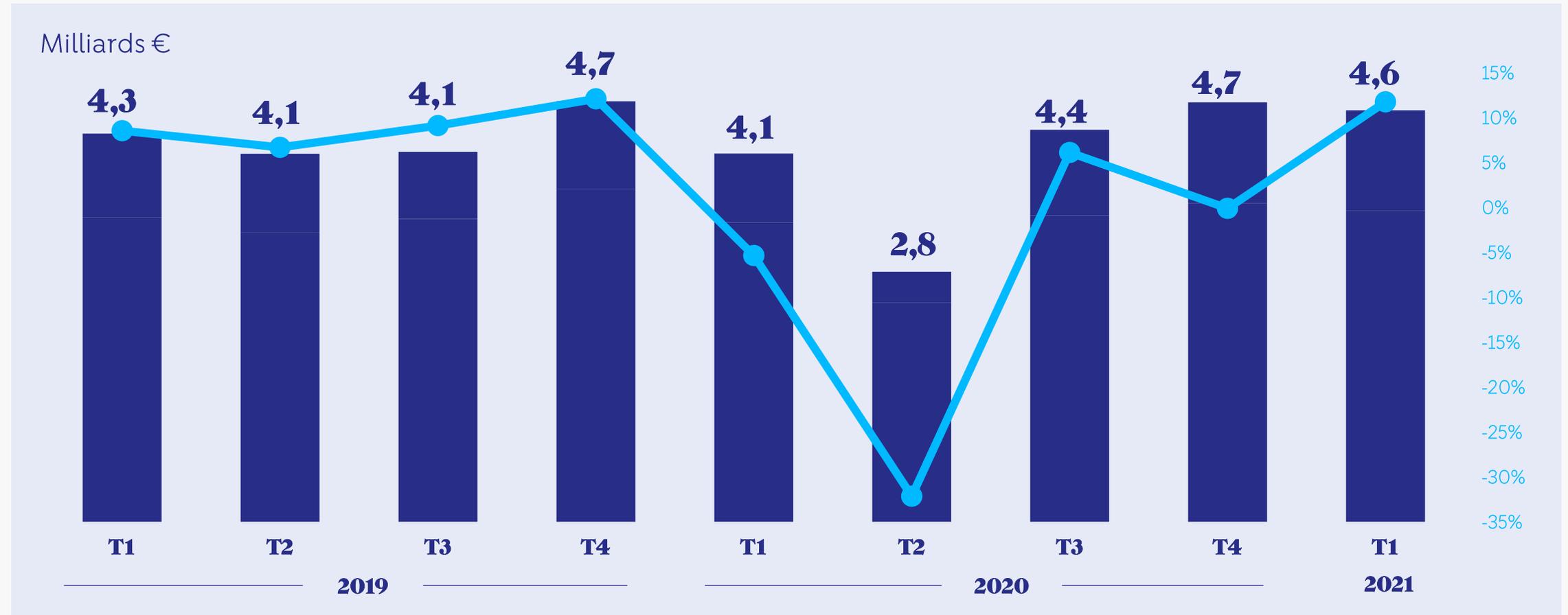
Une activité affectée par la crise sanitaire

	2020 (vs 2019)	T1 2021 (vs T1 2020)
Mises totales	-6,8 %	+11,8 %
Loterie	-6,0 %	+3,8 %
Tirage	-6,2 %	+2,6 %
Jeux instantanés	-5,9 %	+4,6 %
Paris sportifs	-10,0 %	+46,1 %
En points de vente	-10,6 %	+5,7 %
En ligne	+39,8 %	+87,0 %

Dans cette présentation, les données 2020 annuelles sont comparées à des données 2019 retraitées du nouveau cadre fiscal et réglementaire appliqué au 1^{er} janvier 2020, des cycles longs exceptionnels loterie, de Sporting Group en année pleine et des charges liées à la privatisation du Groupe. Les variations trimestrielles ne sont pas retraitées des cycles longs exceptionnels loterie 2019.

Une activité affectée par la crise sanitaire

Essentiellement pendant le 1^{er} confinement (mi-mars à mi-mai) de 2020



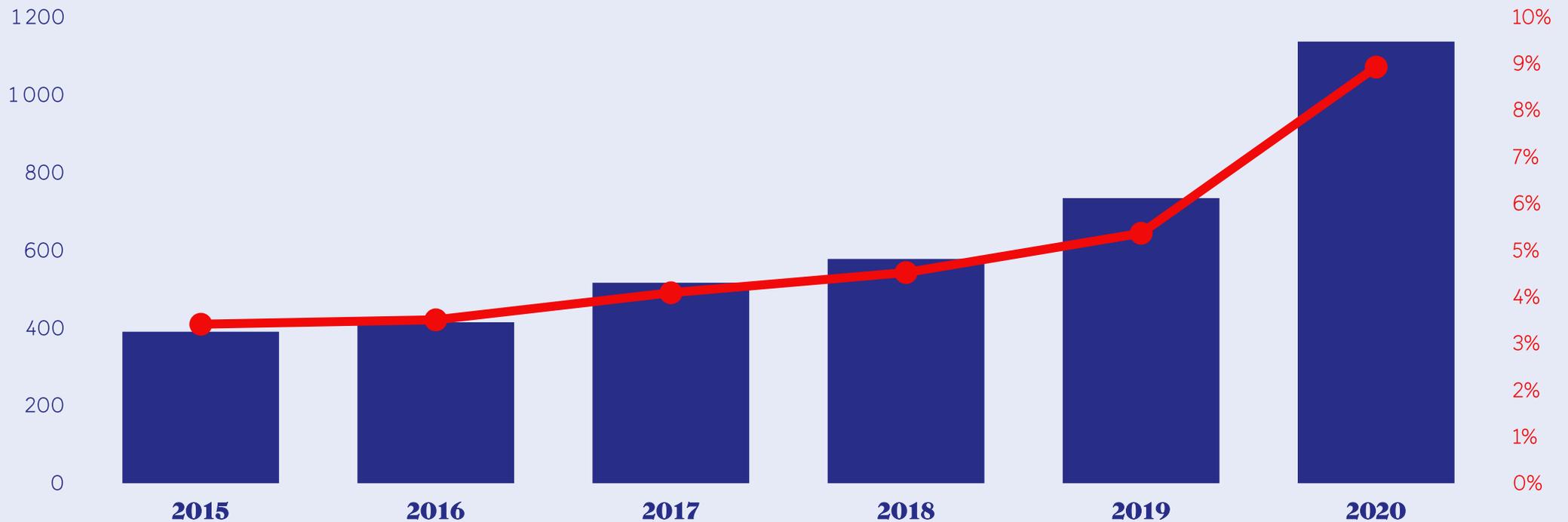
— Mises totales (variation vs N-1)

Loterie : forte progression des mises en ligne

Plus d'un million de joueurs supplémentaires en 2020

Millions € et % des mises loterie

Mises annuelles loterie en ligne



Bonne résistance de l'activité en points de vente

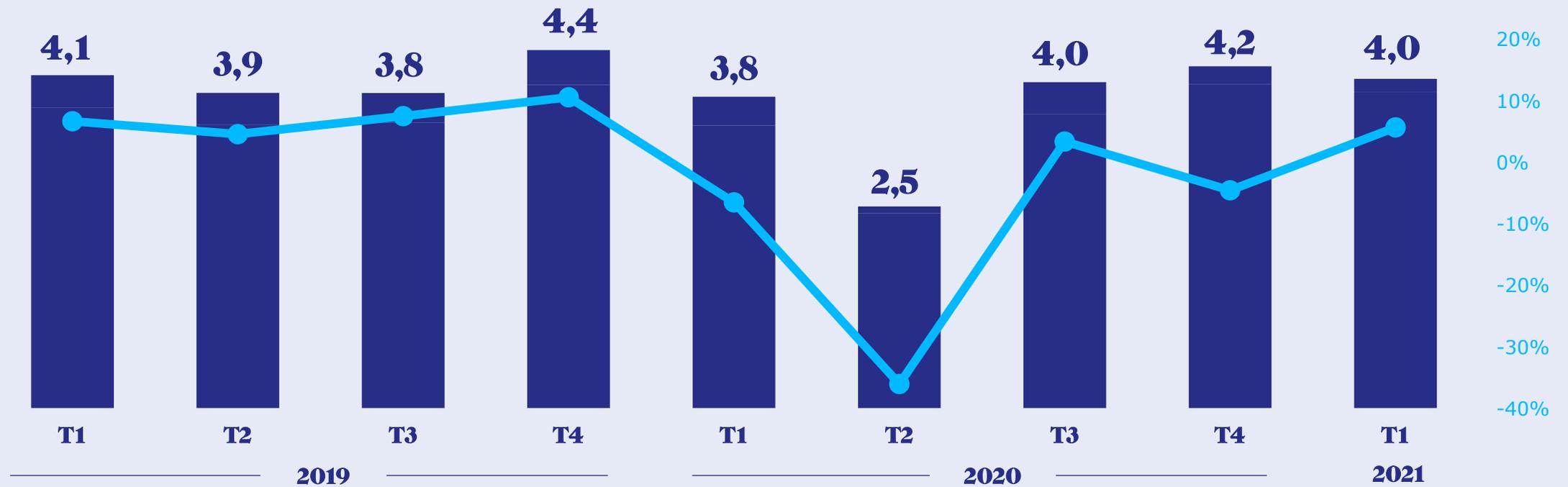
Retour à la croissance après le recul du 1^{er} confinement

Un réseau

Maintenu à 30 000 points de vente

Accompagné de manière continue,
et encore plus pendant la crise

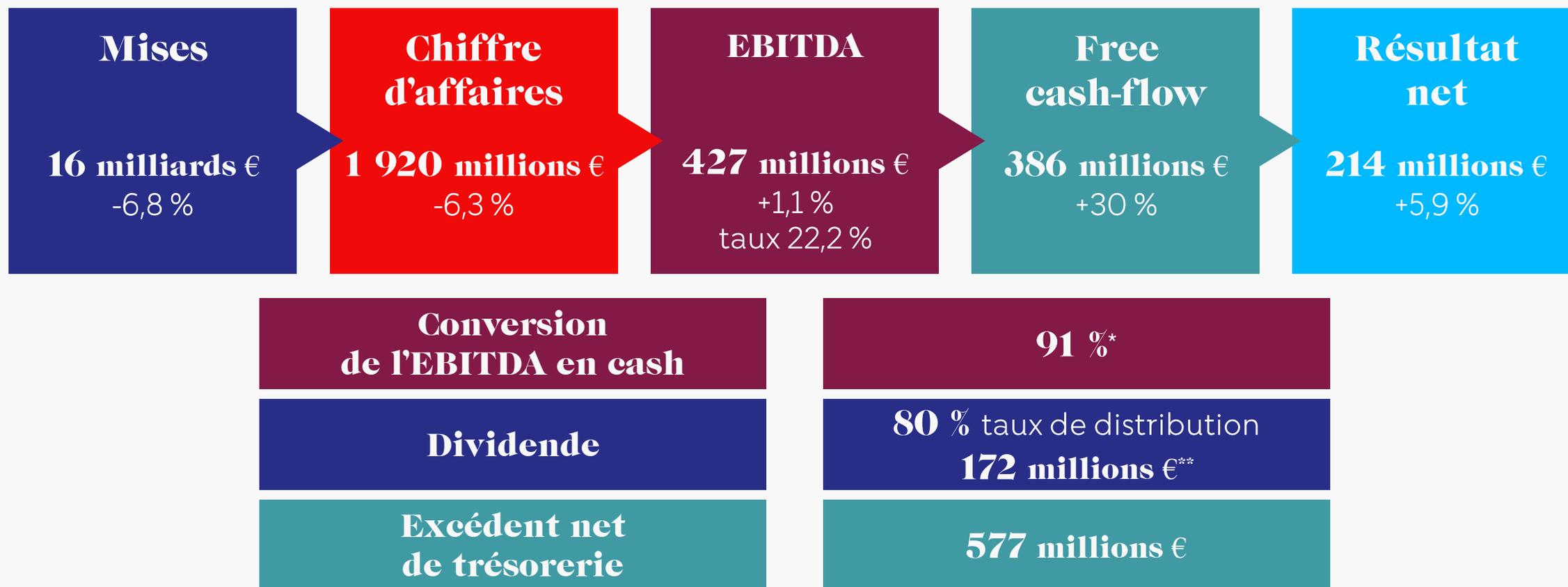
Milliards €



— Total mises points de vente (variation vs N-1)

◆ **Des résultats préservés**

Chiffres clés 2020



EBITDA : résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements

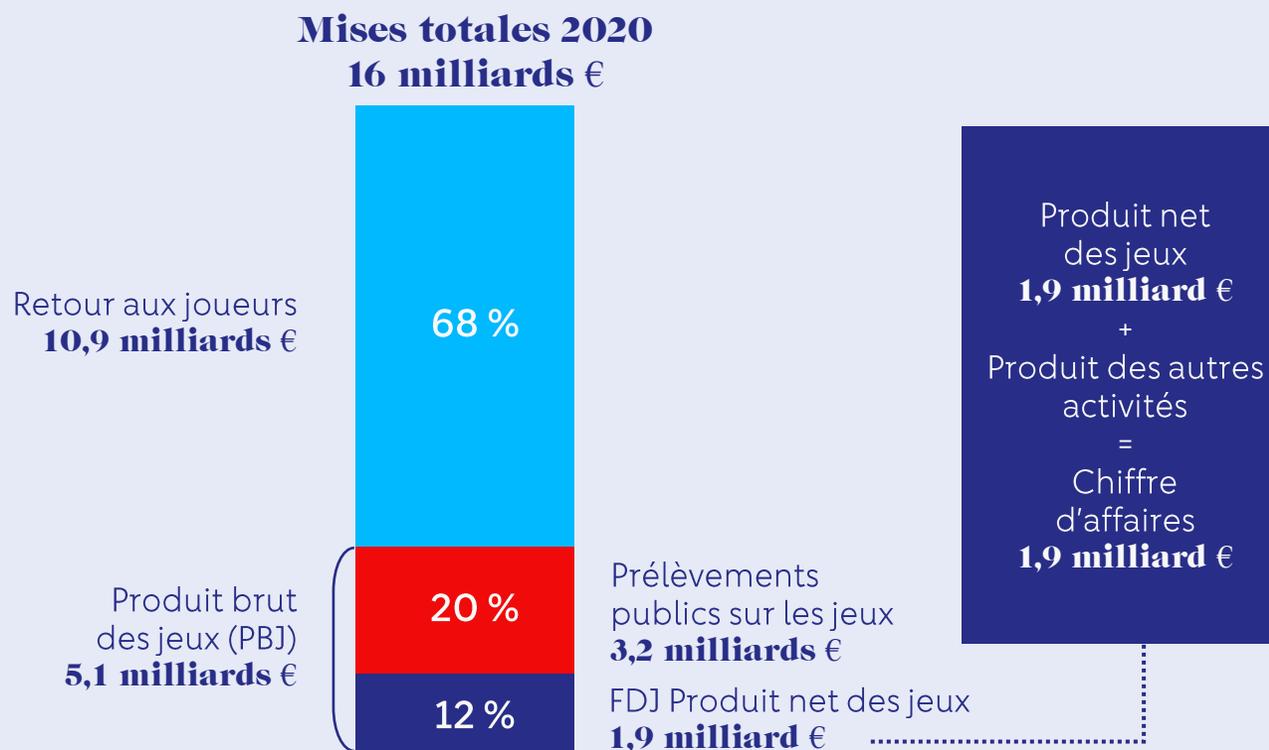
Free cash-flow : EBITDA + variation de BFR – investissements corporels et incorporels

* Retraité des effets calendrier sur le BFR jeu et des lots non réclamés

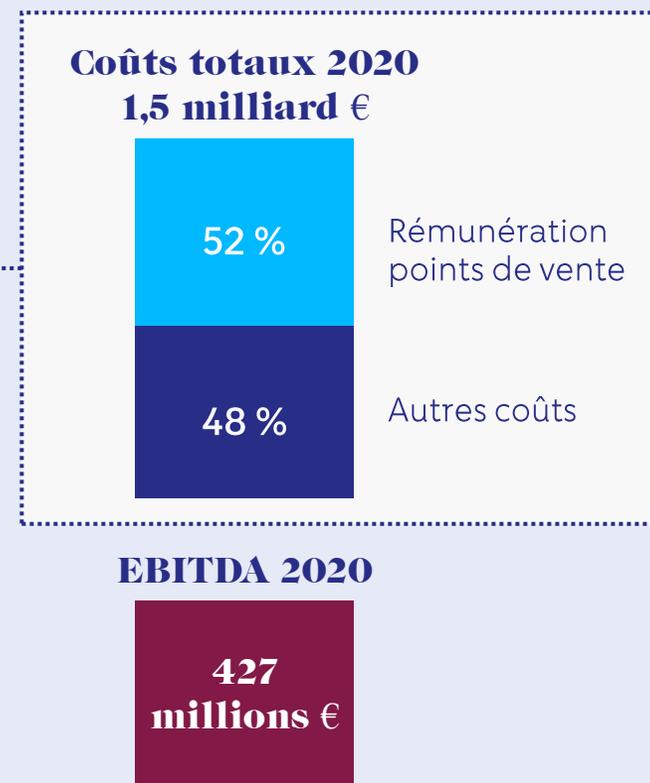
** Dividende proposé à l'assemblée générale du 16 juin 2021

Des mises à l'EBITDA

Des mises au produit net des jeux en % des mises totales



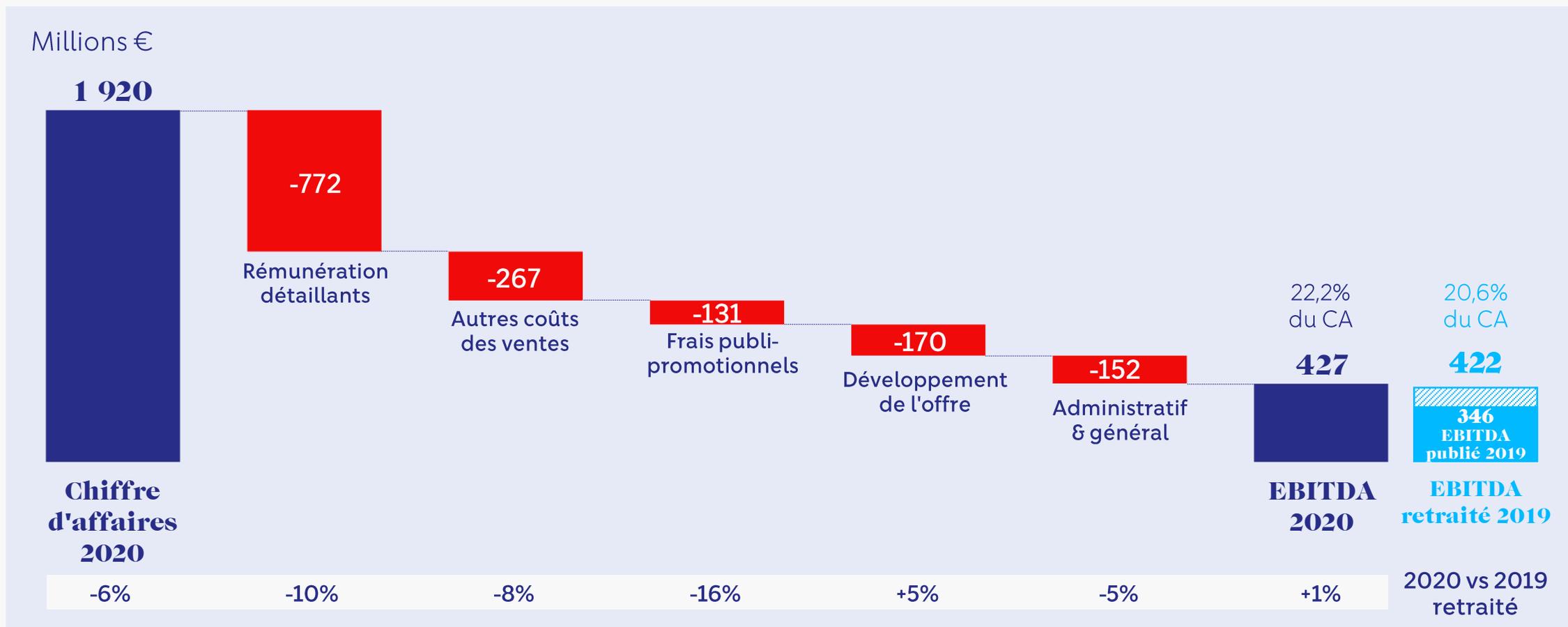
Du chiffre d'affaires à l'EBITDA en % des coûts totaux*



* Hors amortissements

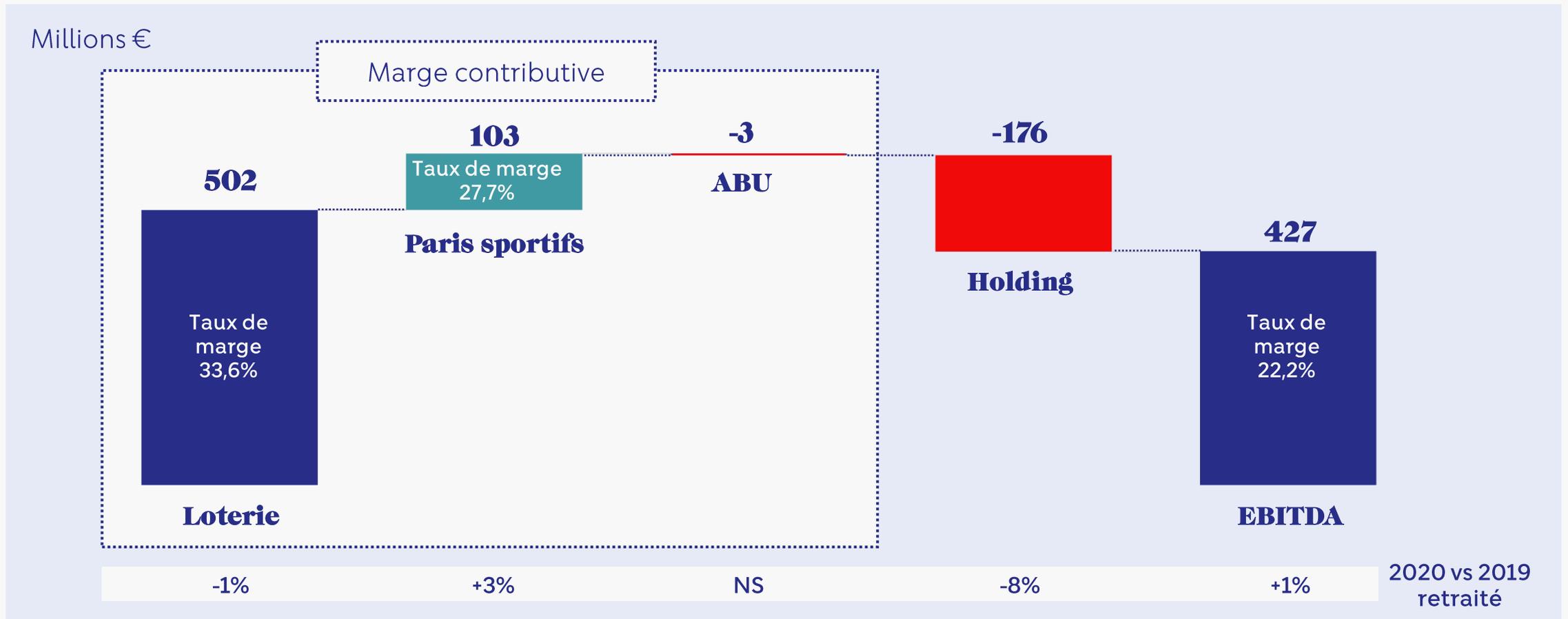
EBITDA préservé (+1,1 %)

Un plan d'économies (> 80 millions €) qui préserve les moteurs de la croissance future



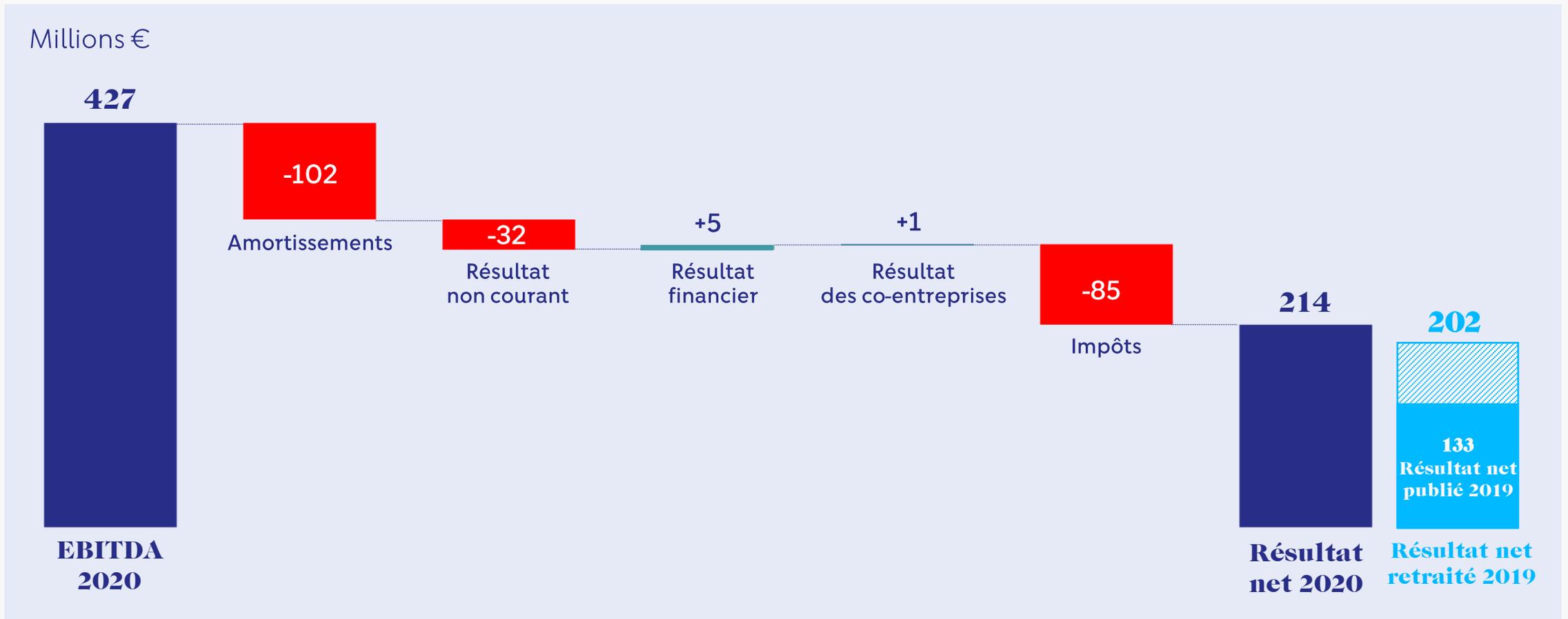
Décomposition de l'EBITDA 2020

Stabilité de la contribution des *business units* et maîtrise des charges de *holding*



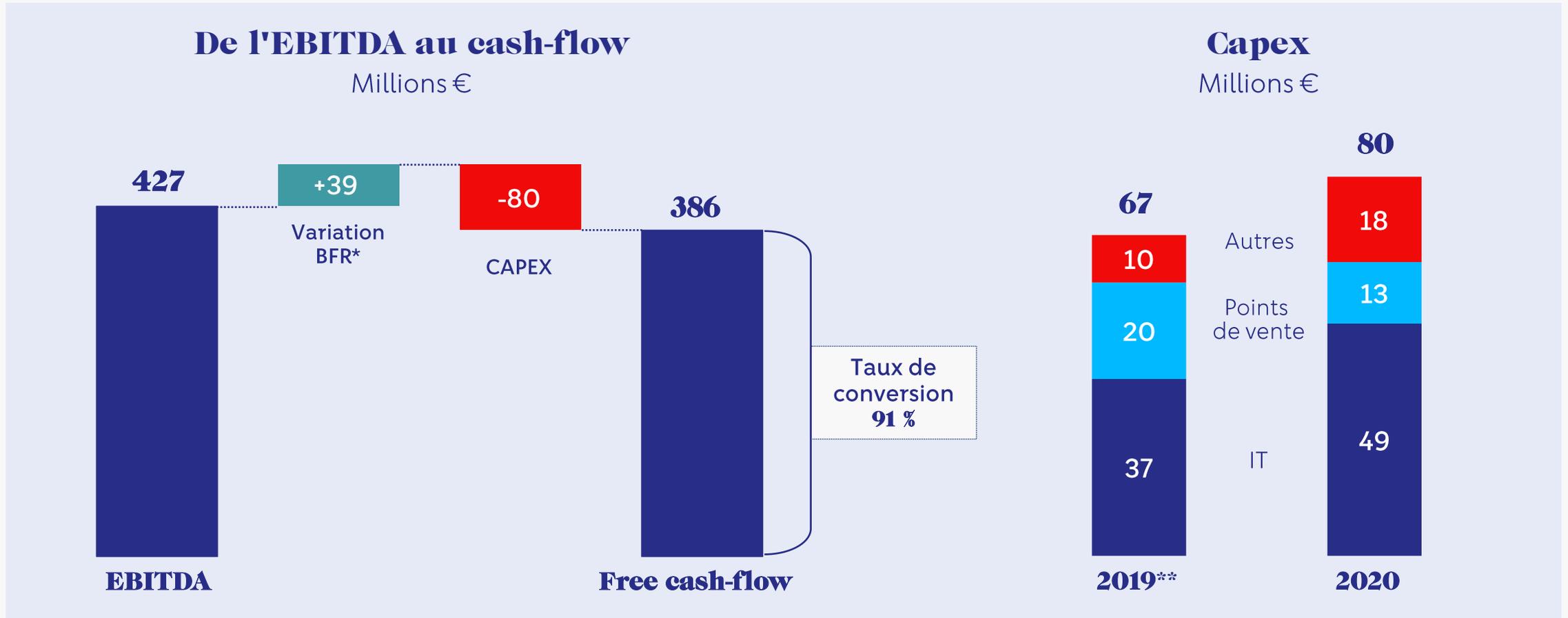
De l'EBITDA au résultat net

Un résultat net en progression de 6 %



91 % de conversion de l'EBITDA en cash

Augmentation des investissements

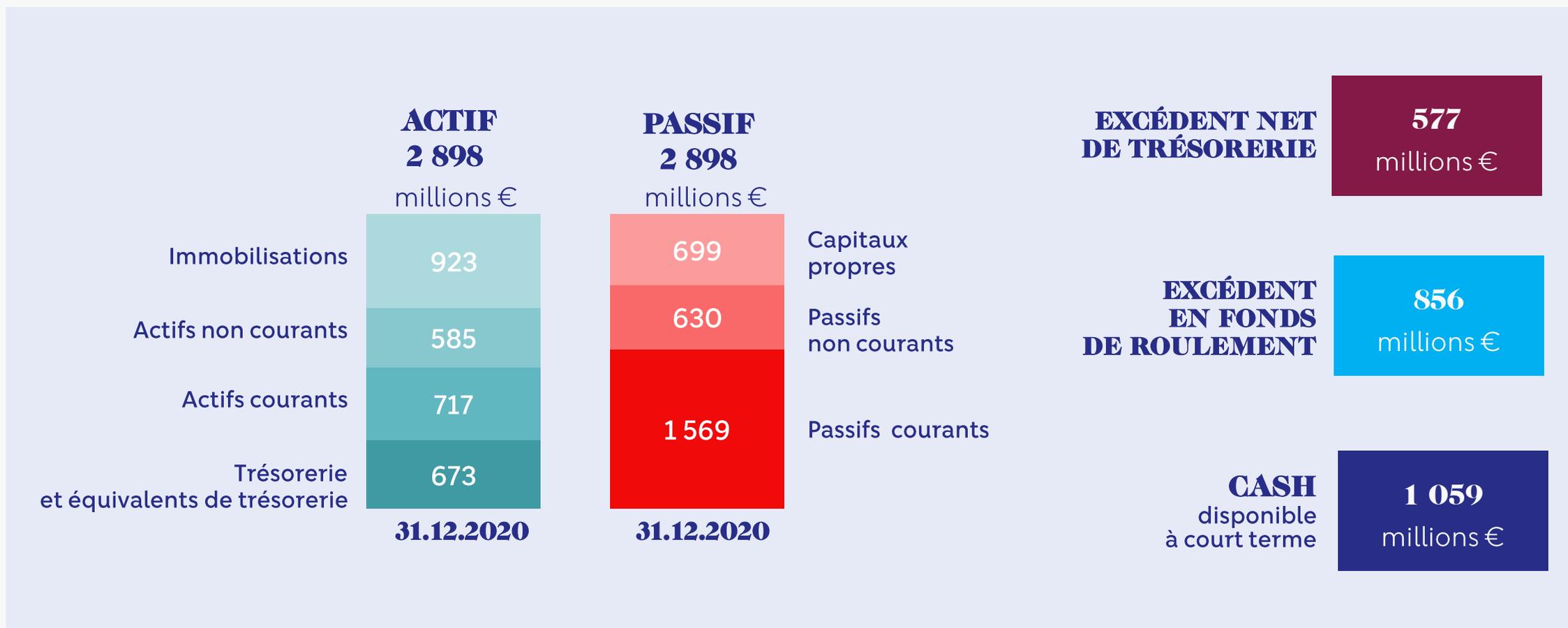


* Variation de BFR retraitée des effets calendriers sur les prélèvements publics, les gains à payer, le réseau de distribution, et des lots non réclamés

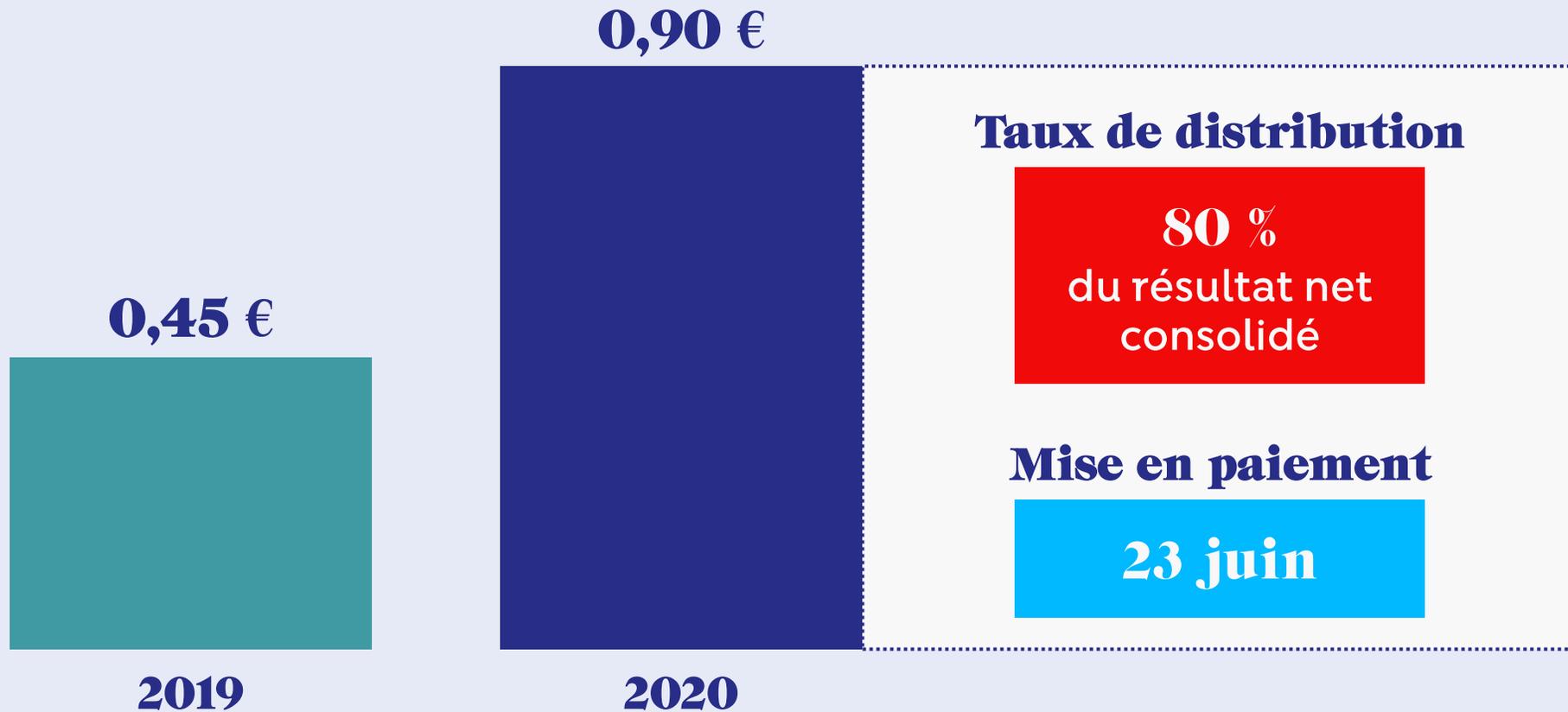
** Hors acquisition de Sporting Group (112 millions €)

Un bilan solide

Avec des capitaux propres représentant 24 % du total bilan et un faible endettement



Dividende par action



◆ Gouvernance et rémunération ◆

◆ **Intervention du président
du Comité de la Gouvernance,
des nominations
et des rémunérations** ◆

**Présentation du Comité
de la Gouvernance,
des nominations
et des rémunérations**

Le Comité de la Gouvernance, des nominations et des rémunérations (CGRN)

Pierre PRINGUET



Président du Comité de la Gouvernance, des nominations et des rémunérations, administrateur indépendant

Charles SARRAZIN



Administrateur représentant de l'Etat

Fabienne DULAC



Invitée permanente en tant que Présidente du Comité RSE et Jeu responsable, administratrice indépendante

Françoise GRI



Administratrice indépendante

Agnès LYON-CAEN



Administratrice représentant les salariés

5
réunions en 2020

100 %
Taux de présence

Principaux sujets traités

- ◆ Rémunération de la Présidente directrice générale, du directeur général délégué et des administrateurs en 2020
- ◆ Politique de rémunération 2021 des dirigeants mandataires sociaux (DMS)
- ◆ Plan d'intéressement à long terme des *managers* (LTI)
- ◆ Cooptation d'une nouvelle administratrice
- ◆ Evaluation du conseil d'administration

Gouvernance

Ratification d'une administratrice

- ◆ A la suite de la démission de Madame Marie-Ange DEBON le conseil d'administration du 16 décembre 2020 a coopté Madame Françoise GRI en tant qu'administratrice indépendante.
- ◆ Cette assemblée générale doit ratifier cette cooptation et élire Mme GRI comme administratrice, pour la durée du mandat de Madame DEBON restant à courir.



Evaluation du conseil d'administration

- ◆ Cette évaluation est la première du conseil d'administration de FDJ dans sa nouvelle composition à la suite de sa privatisation
 - ◆ La position unanimement exprimée est qu'il s'agit d'un Conseil de grande qualité, dans lequel règne une atmosphère professionnelle et ouverte
 - ◆ Les administrateurs montrent un grand intérêt pour les questions de stratégie et de RSE

▶ Ce Conseil représente une véritable mue par rapport au « monde d'avant la privatisation » : cela est à mettre au crédit de l'équipe dirigeante

Les résolutions relatives à la rémunération

Vote sur la rémunération (« *Say on Pay* »)

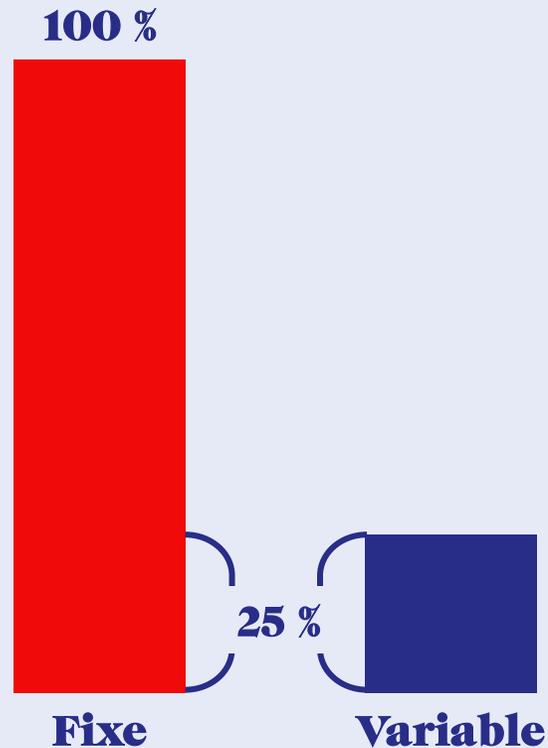
- ◆ FDJ étant une société cotée, la rémunération de ses dirigeants est soumise à un double vote de l'assemblée générale , appelé « *Say on Pay* »
- ◆ Cette assemblée générale sera ainsi amenée à délibérer :
 - ◆ Sur la détermination de leur rémunération variable au titre de 2020 (vote *ex post*)
 - ◆ Ainsi que sur la politique de leur rémunération en 2021 (vote *ex ante*)
- ◆ Les mandataires sociaux sur lesquels pèse cette obligation sont :
 - ◆ Les dirigeants mandataires sociaux (DMS) : Madame Stéphane Pallez et Monsieur Charles Lantieri
 - ◆ Les administrateurs

◆ Détermination de la rémunération 2020 (éléments variables)

Vote *ex post* (résolutions 8 à 10)

Structure de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Structure rémunération 2020



- ◆ S'agissant de la rémunération due au titre de l'exercice 2020, la rémunération de Madame Stéphane Pallez et de Monsieur Charles Lantieri se compose :
 - ◆ d'une part fixe de rémunération
 - ◆ d'une part variable de rémunération annuelle
- ◆ Elle est fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs explicités ci-après et des avantages en nature
- ◆ En 2020, Madame Stéphane Pallez et Monsieur Charles Lantieri n'ont pas bénéficié des attributions d'options de souscription ou d'actions de performance

Atteinte des objectifs de la rémunération variable 2020 par critères

- ◆ **Critères quantitatifs : 60 % (égal à la cible)**
 - ◆ Le CGNR du 11 décembre 2020 a proposé au Conseil de moduler les critères financiers (chiffre d'affaires, EBITDA et *cash-flow*) pour tenir compte du quasi arrêt du jeu **Amigo** et des **paris sportifs** pendant le confinement du printemps
 - ◆ Les impacts sont les suivants :
 - ◆ Taux de marge d'EBITDA Groupe : 45 % avec ou sans retraitement
 - ◆ Chiffre d'affaires Groupe : 0 % avec ou sans retraitement
 - ◆ *Free cash-flow* : 15 % avec retraitement, contre 9 % en brut
- ◆ **Critères qualitatifs : 38 % (cible 40 %)**
 - ◆ Jeu responsable : le Comité RSE et Jeu responsable a préconisé un score de 23 points sur 25
 - ◆ Gouvernance : le CGNR a constaté une atteinte à 100 %, conférant 15 points
- ◆ **Taux de réalisation global : 98 % de la rémunération variable**

Éléments de rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2020

Madame Stéphane Pallez, Présidente directrice générale

Éléments de rémunération 2020	Montants dus	Montants versés	Commentaires
Rémunération fixe	320 004 € bruts	293 337 € bruts	Madame Pallez a renoncé à un mois de sa rémunération annuelle fixe , soit 26 667 € bruts au titre de la solidarité dans le cadre de la crise sanitaire.
Rémunération variable annuelle	78 400 € bruts	66 581 € bruts	25 % de la rémunération fixe, fonction de 5 critères <ul style="list-style-type: none"> ◆ 3 critères quantitatifs, pour 60 % de la rémunération variable en nominal (taux de marge d'EBITDA groupe réalisé par rapport au taux de marge d'EBITDA groupe budgété ; chiffre d'affaires groupe réalisé par rapport au chiffre d'affaires groupe budgété ; free cash-flow réalisé par rapport au free cash-flow budgété) ◆ 2 critères qualitatifs pour 40 % de la rémunération variable en nominal (Jeu responsable et Gouvernance). <p>Taux de réalisation atteint à 98 % donnant droit à 98 % de la part variable 2020.</p>
Rémunération exceptionnelle	Néant	40 000 € bruts	Montant dû au titre de l'exercice 2019 et versé en 2020
Avantages en nature	5 247 €	5 247 €	Moyens de communication professionnels, voiture de fonction
Rémunérations dues au titre de l'exercice 2020	403 651 €	405 165 €	Sous réserve de l'approbation de la 9 ^e résolution présentée à l'assemblée générale du 16 juin 2021

Éléments de rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2020

Monsieur Charles Lantieri, Directeur général délégué

Éléments de rémunération 2020	Montants dus	Montants versés	Commentaires
Rémunération fixe	248 004 € bruts	227 337 € bruts	Monsieur Lantieri a renoncé à un mois de sa rémunération annuelle fixe , soit 20 667 € bruts au titre de la solidarité dans le cadre de la crise sanitaire.
Rémunération variable annuelle	60 760 € bruts	51 578 € bruts	25 % de la rémunération fixe, fonction de 5 critères <ul style="list-style-type: none"> ◆ 3 critères quantitatifs, pour 60 % de la rémunération variable en nominal (taux de marge d'EBITDA groupe réalisé par rapport au taux de marge d'EBITDA groupe budgété ; chiffre d'affaires groupe réalisé par rapport au chiffre d'affaires groupe budgété ; free cash-flow réalisé par rapport au free cash-flow budgété) ◆ 2 critères qualitatifs pour 40 % de la rémunération variable en nominal (Jeu responsable et Gouvernance). <p>Taux de réalisation atteint à 98 % donnant droit à 98 % de la part variable 2020.</p>
Rémunération exceptionnelle	Néant	30 000 € bruts	Montant dû au titre de l'exercice 2019 et versé en 2020
Avantages en nature	4 487 €	4 487 €	Moyens de communication professionnels, voiture de fonction
Rémunérations dues au titre de l'exercice 2020	313 251 €	313 402 €	Sous réserve de l'approbation de la 10 ^e résolution présentée à l'assemblée générale du 16 juin 2021

Rémunération des administrateurs en 2020

Règles d'allocation

Part fixe

- ◆ **10 000 € par administrateur**, calculée *pro rata temporis* le cas échéant
- ◆ **Pour la présidence d'un Comité :**
 - ◆ **5 000 €** pour la présidence du Comité d'audit et des risques
 - ◆ **2 000 €** pour la présidence des autres Comités, calculés *pro rata temporis* le cas échéant

Part variable au regard de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités (prépondérante)

- ◆ Par participation à une réunion du conseil d'administration : **2 000 €**
- ◆ Par participation à une réunion du conseil d'administration en formation de séminaire stratégique (durée supérieure à 1/2 journée) : **3 500 €**
- ◆ Par participation à une réunion d'un Comité : **2 000 €**
- ◆ Complément par réunion d'un Comité pour son président (alloué au président ou le cas échéant son suppléant) : **1 000 €**

Rémunération des administrateurs en 2020

- ◆ Les administrateurs représentant les salariés et les administrateurs représentant les salariés actionnaires, ainsi que la Présidente directrice générale ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur participation au conseil d'administration
 - ◆ Les administrateurs nommés par l'Etat reversent 15 % de cette rémunération à l'Etat
 - ◆ L'administrateur représentant de l'Etat reverse la totalité de sa rémunération à l'Etat
- ◆ Enveloppe maximale : **600 000 €**
- ◆ Total dû au titre de l'exercice 2020 : **439 734 €**

Politique de rémunération 2021

Vote *ex ante* (résolution 11)

Politique de rémunération 2021 des dirigeants mandataires sociaux

La composition de la rémunération des DMS

Pour 2020, il vous est proposé de voter la politique de rémunération qui se décompose comme suit :

- ◆ Une rémunération fixe inchangée par rapport à 2020 :
 - ◆ **320 004** € pour la Présidente directrice générale
 - ◆ **248 004** € pour le directeur général délégué

- ◆ Une rémunération variable annuelle (STI) avec un alignement progressif sur les pratiques du marché

- ◆ Une rémunération variable à long terme (LTI)

Evolution de la rémunération variable annuelle (STI)

Rémunération variable annuelle

STI

- ◆ La rémunération fixe annuelle des deux DMS restera inchangée pour la durée de leurs mandats (2024)
- ◆ Le STI (*Short Term Incentive*) de la Présidente directrice générale et du directeur général délégué sera augmenté progressivement et de manière conditionnelle jusqu'à ce qu'il atteigne 100 % de la rémunération fixe
- ◆ Chaque année, à objectifs atteints, **89 % du STI de l'année écoulée est réintégré dans le STI de l'année suivante** (en plus du STI de base de 25 % de la rémunération fixe), afin d'arriver à un STI 2024 correspondant à 100 % du salaire fixe annuel

Rémunération variable annuelle

STI - PDG

- ◆ Évolution progressive du bonus annuel cible de la Présidente directrice générale pour atteindre 100 % du salaire fixe d'ici 2024

Hypothèses prises en compte dans le mécanisme décrit ci-dessous : 100 % du bonus cible atteint chaque année, entre 2021 et 2024 (rémunération fixe inchangée sur les 4 ans)

Éléments de rémunération	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération fixe	320 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €
Bonus cible (en % de la rémunération fixe)	25 %	47 %	67 %	85 %	100 %

Rémunération variable annuelle

STI - DGD

- ◆ Évolution progressive du bonus annuel cible du directeur général délégué pour atteindre 100 % du salaire fixe d'ici 2024

Hypothèses prises en compte dans le mécanisme décrit ci-dessous : 100 % du bonus cible atteint chaque année, entre 2021 et 2024 (rémunération fixe inchangée sur les 4 ans)

Éléments de rémunération	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération fixe	248 000 €	248 000 €	248 000 €	248 000 €	248 000 €
Bonus cible (en % de la rémunération fixe)	25 %	47 %	67 %	85 %	100 %

Critères de la rémunération variable annuelle 2021 des DMS

STI

			Cible 100 %	Maximum atteignable 130 %
Quantitatifs économiques	EBITDA	<p>Taux de marge d'EBITDA Groupe 2021</p> <p>Taux de marge d'EBITDA Groupe réalisé par rapport au taux de marge d'EBITDA budgété, tel que déterminé par le conseil d'administration</p>	30 %	45 %
	Développement	<p>Chiffre d'affaires Groupe 2021</p> <p>Chiffre d'affaires Groupe réalisé par rapport au chiffre d'affaires Groupe budgété, tel que déterminé par le conseil d'administration</p>	20 %	30 %
	Cash	<p>Taux de conversion EBITDA en cash 2021</p> <p>Taux de conversion EBITDA en cash réalisé, par rapport au taux de conversion EBITDA en cash budgété, tel que déterminé par le conseil d'administration</p>	10 %	15 %
Qualitatifs multiterières	RSE / Jeu Responsable	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mesures de lutte contre le jeu des mineurs ◆ Actions de prévention du jeu excessif ◆ Lutte contre la fraude et le blanchiment ◆ Identification des joueurs en points de vente ◆ Performance extra-financière : objectif de maintien de la note Vigeo A1+ obtenue par l'entreprise en 2020 	25 %	25 %
	Gouvernance	<p>Objectifs spécifiques de gouvernance tels que déterminés par le conseil d'administration sur proposition du CGNR et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les retours de l'évaluation du Conseil ◆ L'efficacité de la communication financière mise en place ◆ Le développement de relations de qualité avec les différentes parties prenantes 	15 %	15 %

Politique de rémunération 2021 des DMS

Projection pour Madame Stéphane Pallez, Présidente directrice générale

- ◆ Rémunération fixe annuelle : **320 000 €**
- ◆ Part variable annuelle de la Présidente directrice générale :
 - ◆ **149 776 €** (47 % de la rémunération fixe pour l'exercice 2021) à objectifs atteints
 - ◆ **194 709 €** en cas de surperformance (61 % de la rémunération fixe)
- ◆ Selon les critères suivants :

2021			
Quantitatifs économiques	60 %	30 %	Taux de marge d'EBITDA Groupe 2021
		20 %	Chiffre d'affaires Groupe 2021
		10 %	Taux de conversion EBITDA en cash 2021
Qualitatifs multicritères	40 %	25 %	RSE / Jeu Responsable
		15 %	Gouvernance

- ◆ La part des critères de performance quantitatifs économiques est prépondérante (60 %)
- ◆ Seuls ces critères quantitatifs économiques peuvent faire l'objet de **surperformance**, jusqu'à un maximum de 150 %

Politique de rémunération 2021 des DMS

Projection pour Monsieur Charles Lantieri, directeur général délégué

- ◆ Rémunération fixe annuelle : **248 000 €**
- ◆ Part variable annuelle du directeur général délégué :
 - ◆ **116 076 €** (47 % de la rémunération fixe pour l'exercice 2021) à objectifs atteints
 - ◆ **150 899 €** en cas de surperformance (61 % de la rémunération fixe)
- ◆ Selon les critères suivants :

2021			
Quantitatifs économiques	60 %	30 %	Taux de marge d'EBITDA Groupe 2021
		20 %	Chiffre d'affaires Groupe 2021
		10 %	Taux de conversion EBITDA en cash 2021
Qualitatifs multicritères	40 %	25 %	RSE / Jeu Responsable
		15 %	Gouvernance

- ◆ La part des critères de performance quantitatifs économiques est prépondérante (60 %)
- ◆ Seuls ces critères quantitatifs économiques peuvent faire l'objet de **surperformance**, jusqu'à un maximum de 150 %

Rémunération variable à long terme (LTI)

Caractéristiques de la rémunération variable à long terme

LTI

FORME DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération variable à long terme prend la forme d'une attribution d'actions de performance conformément à la 24^e résolution adoptée par l'assemblée générale du 4 novembre 2019

OBJECTIF

Inciter les DMS à atteindre la performance attendue à long terme de la société, dans une logique de création de valeur et en cohérence avec l'intérêt des parties prenantes, notamment les actionnaires

LIMITE

L'attribution d'actions de performance s'inscrit dans une limite globale de 0,6 % du capital social de la société sur 38 mois, pour l'ensemble des bénéficiaires

CONDITIONS

Période d'acquisition de trois ans, sous conditions de performance

CRITERES DE PERFORMANCE

5 critères

Critères de performance du LTI

		Cible 100 %	Maximum atteignable 130 %
Critère financier	<p>EBITDA Groupe cumulé 2021 + 2022 + 2023</p> <p>Hors impact des nouveaux projets clés non prévus au budget tel que projet de croissance externe, soumis à la validation du conseil d'administration et hors décisions majeures qui pourraient intervenir pendant les années 2021 à 2023</p> <p><i>EBITDA Groupe cumulé sur la période 2021-2022- 2023</i></p> <p><i>En % de la somme des EBITDA Groupe 2021, 2022 et 2023 fixés au plan d'affaires</i></p>	30 %	45 %
Critères rendement pour les actionnaires	<p>Bénéfice par action (BPA) cumulé 2021 + 2022 + 2023 (pour 191 millions d'actions)</p> <p><i>En % de la somme des BPA 2021, 2022 et 2023 basés sur les résultats nets 2021, 2022 et 2023 fixés dans le plan d'affaires</i></p>	15 %	22,5 %
	<p>TSR relatif entreprises de référence : Flutter, Entain, Tabcorp, OPAP, Kindred, Betsson, 888, SG et IGT</p> <p>Cours de référence : cours moyen décembre 2023 vs cours moyen décembre 2020 ; à dividendes réinvestis</p> <p><i>FDJ est 1^{er} : 150 % ; FDJ est 2^{ème} : 125 % ; FDJ est 3^{ème} : 100 % ; FDJ est 4^{ème} : 75 % ; FDJ est 5^{ème} : 50 % ; au-delà : 0 %</i></p>	7,5 %	11,25 %
	<p>TSR relatif SBF 120 retraité des Financials, Real Estate et Energy, soit 24 valeurs sur 120</p> <p><i>FDJ est dans le premier quartile (de 1^{er} à 24^{ème}) : 150 %</i></p> <p><i>Interpolation linéaire entre la médiane et le premier quartile (de 25^{ème} à 47^{ème})</i></p> <p><i>FDJ est à la médiane (48^{ème}) : 50 %</i></p> <p><i>FDJ est en-dessous de la médiane (de 49^{ème} à 96^{ème}) : 0 %</i></p>	7,5 %	11,25 %
Critère stratégique	<p>Taux de mises identifiées 2023</p> <p><i>Objectif = taux de mises identifiées 2023 fixé au plan d'affaires</i></p>	20 %	30 %
Critère RSE / Jeu responsable	<p>Note Vigeo 2022</p> <p><i>Notation extra-financière Vigeo Eiris 2022 (disponible fin mars 2023), en fonction de l'atteinte de la note A1+, de son évolution versus 2020, et de sa position par rapport aux entreprises du même secteur</i></p>	30 %	45 %

Politique de rémunération 2021 des administrateurs

Politique de rémunération 2021 des administrateurs

Politique identique à 2020

- ◆ Part fixe au *prorata* du temps du mandat
- ◆ Part variable prépondérante calculée au regard de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités (prépondérante)
- ◆ Les administrateurs représentant les salariés et les administrateurs représentant les salariés actionnaires, ainsi que la Présidente directrice générale ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur participation au conseil d'administration
- ◆ Enveloppe maximale : **600 000 €**

Rapports des commissaires aux comptes

◆ Séance
de questions
& réponses ◆

◆ **Lecture
des résolutions
et résultats des votes** ◆

**Résultats du vote
des résolutions de l'assemblée
générale ordinaire
et de l'assemblée générale
extraordinaire du 16 juin 2021**

**Résolutions relevant
de la compétence
de l'assemblée générale
ordinaire**

RÉSOLUTION

1

à titre ordinaire

Approbation des comptes sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Résolution adoptée à **99,45 %**

RÉSOLUTION

2

à titre ordinaire

Approbation des comptes consolidés
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Résolution adoptée à

99,94 %

RÉSOLUTION

3

à titre ordinaire

Affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2020 et fixation du dividende

Résolution adoptée à **99,94 %**

RÉSOLUTION

4

à titre ordinaire

Approbation des conventions réglementées
visées par les articles L.225-38 et suivants
du Code de commerce

Résolution adoptée à

99,99 %

RÉSOLUTION

5

à titre ordinaire

Ratification de la cooptation de Madame Françoise Gri
en qualité d'administratrice indépendante

Résolution adoptée à **99,20 %**

RÉSOLUTION

6

à titre ordinaire

Renouvellement du mandat du commissaire
aux comptes titulaire

Résolution adoptée à

97,10 %

RÉSOLUTION

7

à titre ordinaire

Non-renouvellement du mandat du commissaire
aux comptes suppléant

Résolution adoptée à **99,98 %**

RÉSOLUTION

8

à titre ordinaire

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, telles que décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 22-10-9 I. du Code de commerce, conformément à l'article L. 22-10-34 I. du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,93 %**

RÉSOLUTION

9

à titre ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Stéphane Pallez, Présidente directrice générale, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,47 %**

RÉSOLUTION

10

à titre ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Charles Lantieri, directeur général délégué, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,67 %**

RÉSOLUTION

11

à titre ordinaire

Approbation de la politique de rémunération
des mandataires sociaux, conformément
à l'article L. 22-10-8 II. du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,58 %**

RÉSOLUTION

12

à titre ordinaire

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

Résolution adoptée à

99,83 %

**Résolutions relevant
de la compétence
de l'assemblée générale
extraordinaire**

RÉSOLUTION

13

à titre extraordinaire

Introduction dans les statuts de la faculté pour le conseil d'administration de prendre des décisions par voie de consultation écrite des administrateurs dans les conditions fixées par la loi et les règlements en vigueur

Résolution adoptée à **99,86 %**

RÉSOLUTION

14

à titre extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ou de l'une de ses filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription

Résolution adoptée à **99,88 %**

RÉSOLUTION

15

à titre extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (autre que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)

Résolution adoptée à **97,37 %**

RÉSOLUTION

16

à titre extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs

Résolution adoptée à **97,20 %**

RÉSOLUTION

17

à titre extraordinaire

Autorisation au conseil d'administration en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription dans le cadre des 15^{ème} et 16^{ème} résolutions, à l'effet de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10% du capital par an

Résolution adoptée à **97,32 %**

RÉSOLUTION

18

à titre extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Résolution adoptée à **97,02 %**

RÉSOLUTION

19

à titre extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Résolution adoptée à

99,89 %

RÉSOLUTION
20
à titre extraordinaire

Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (sans droit préférentiel de souscription), en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société

Résolution adoptée à **99,57 %**

RÉSOLUTION

21

à titre extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société

Résolution adoptée à **99,79** %

RÉSOLUTION
22
à titre extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise, avec suppression du droit préférentiel à leur profit, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

Résolution adoptée à **99,43** %

RÉSOLUTION

23

à titre extraordinaire

Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

Résolution adoptée à **99,98 %**

**Résolutions relevant
de la compétence
de l'assemblée générale
ordinaire**



Pouvoirs pour les formalités

Résolution adoptée à **99,99 %**

◆ Clôture ◆

Merci

Assemblée générale 2021

16 juin 2021

